

**Motion « ESPE : l'urgence n'excuse pas la précipitation »**

Ecartée des discussions, menées essentiellement par le MEN et les recteurs d'académie, la communauté universitaire n'a eu de cesse d'exprimer son mécontentement et sa vive inquiétude sur les difficultés considérables auxquelles elle est confrontée face à la réforme de la formation des enseignants menée au pas de charge. Celle-ci plonge les étudiants dans un dédale difficile, les éloignant un peu plus de l'enseignement, de la recherche. Le nombre de postes non pourvus au concours cette année est un signal, auquel il convient d'être particulièrement vigilant.

**Les conditions dans lesquelles le CNESER est amené à se prononcer** sur un sujet d'une telle importance pour l'avenir de la formation des enseignants, et donc de leurs élèves, sont caractéristiques de la précipitation confuse et tendue dans laquelle est instaurée cette réforme, qui tranche avec la nécessité, reconnue par tous, d'élaborer, collectivement et sereinement, un projet ambitieux permettant de revenir sur la destruction de la FDE engagée par le gouvernement précédent. En une seule séance, ce 16 juillet 2013, le CNESER doit examiner des textes qui fondent les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) en vue de leur ouverture au 1er septembre 2013, définissent la procédure d'accréditation et précisent le cadrage des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF). Simultanément, le CNESER doit se prononcer sur les dossiers de création et accréditation des 28 ESPE académiques, censés être conformes à des textes non connus au moment de leur rédaction et non promulgués au moment de leur examen !

**L'absence de tout cadrage ministériel sur la structure des ESPE** permettant de garantir que, sous des formes éventuellement différenciées selon les contextes académiques, les ESPE soient partout de véritables composantes universitaires, en charge de l'intégralité des missions définies dans la loi, dotées de moyens humains, matériels et financiers pérennes, fait aussi craindre au renoncement du MESR à une conception nationale et maillant tout le territoire, de la mission de service public de formation des enseignants.

**Les projets académiques de création des ESPE**, élaborés en toute hâte, dans un cadre non défini (concours, cadrage de l'accréditation, des masters MEEF, du conseil d'école), ont souvent ravivé les tensions et les rivalités générées par les réformes antérieures, qui, pour

certaines, nécessitent des interventions immédiates. Quand les dossiers ne sont pas incomplets ou provisoires, ils peuvent ne pas avoir fait l'objet de la consultation du Comité Technique, voire, plus grave, de la délibération des CA de tous les établissements partenaires sur un même projet. Ils vont jusqu'à comporter des éléments anticipant sur une réglementation inexistante à la date de leur rédaction. Certains projets réduisent l'ESPE à n'être qu'un service commun inter universitaire, n'assurant qu'une faible fraction des missions dévolues aux ESPE par la loi, dépourvu de ressources spécifiques, en particulier en matière de personnels.

**Concernant l'organisation et les maquettes des masters MEEF**, quels que soient les efforts développés par les équipes pédagogiques, contraintes de travailler à marche forcée, dans les tensions, l'incertitude et l'urgence, les dossiers reflètent un appauvrissement, depuis 2009, des contenus scientifiques et pédagogiques des formations, et des liens distendus avec la recherche et les pratiques professionnelles. Le temps consacré aux différents aspects de l'apprentissage du métier d'enseignant risque de se voir sacrifié sur l'autel des réductions budgétaires dans la fonction publique.

**Le CNESER demande solennellement à la ministre** de l'enseignement supérieur de prendre la mesure de la situation à deux mois de la rentrée universitaire. Il exige des mesures conservatoires permettant de garantir les ressources humaines et financières de la formation des enseignants. Il considère que l'année qui vient ne saurait engager l'avenir et doit être considérée comme une étape de transition pour tous les ESPE. A cet effet, un premier bilan devra être effectué par un comité de suivi associant le CNESER et rendu public d'ici un an. Sur cette base, le CNESER se prononcera sur la prolongation des accréditations accordées précédemment.

Cette année transitoire doit être mise à profit pour produire les textes définitifs dont la formation des enseignants a besoin, faute de quoi, c'est à une nouvelle dégradation hautement dommageable pour le pays que l'on risque d'assister.

*Motion présentée par : FSU, SNESUP, SNASUB, UNSA, SGEN-CFDT, CGT, CFTC, Sup Autonomes, SAGES, UNEF, FAGE et votée par 38 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre et 1 NPPV.*